



**Direction Générale des Services**

Direction des Territoires de l'Action Sociale

DTAS-Service Coordination des Territoires

Affaire suivie par : E.Martinez

Poste:

**2012-CG-4-3573**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 13 juillet 2012

**POLITIQUE AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

**CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE CHANTELOUP LES VIGNES 2012  
AVENANTS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE PLAISIR ET  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEXIN SEINE ET DE LA CAFY**

<b>Politique A 01 : Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires pour renforcer leur attractivité</b>	
Programme : Politique de la Ville	
Données financières :	CP 2012
Montant actualisé :	2 420 000 euros
Montant déjà engagé :	687 290 euros
Montant disponible :	1 732 710 euros
Montant réservé pour ce rapport :	222 229 euros

A 0102 Contractualiser avec les communes pour la dynamisation et le renouvellement de leur tissu urbain

Dans le cadre de la politique en faveur d'un département équilibré et attractif, approbation du contrat social de territoire de Chanteloup les Vignes.

Les programmes d'actions se déclinent autour des axes suivants :

- Le maintien de l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi ;
- Le développement et la coordination des outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles ;
- L'accompagnement du renouvellement urbain.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens de la communauté de communes de Vexin Seine pour la période 2011-2013, approbation d'un avenant pour supprimer des actions relevant encore à ce jour de compétences communales.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens de Plaisir pour la période 2011-2013, approbation d'un avenant pour proroger la durée du contrat d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2014.

Par délibération en date du 13 février 2012, l'Assemblée Départementale a approuvé les nouvelles modalités des contrats sociaux de territoire, outils de contractualisation proposés à l'ensemble des communes pour constituer les 9 projets de territoires.

En effet, afin de conférer une meilleure lisibilité externe de l'ambition du département pour la conduite de ses missions d'action sociale et médico-sociale, et considérant le partenariat particulier développé ou initié par cette démarche, les modalités de contractualisation de la politique de solidarité ont été harmonisées.

Depuis 2007, 16 contrats de territoire ont été adoptés touchant ainsi la population de 23 communes du département soit 307 390 Yvelinois.

Après les contrats sociaux de territoire approuvés le 13 avril dernier, pour Bois d'Arcy et Fontenay le Fleury, je vous propose, pour l'année 2012, le contrat social de territoire de Chanteloup les Vignes.

### **Contrat social de territoire de Chanteloup les Vignes :**

Pour cette commune, trois axes prioritaires ont été définis suite au diagnostic local partagé joint en annexe :

- Maintenir l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi ;
- Développer et coordonner des outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles ;
- Accompagner les Chantelouvais dans l'appropriation du renouvellement urbain.

Les modalités opérationnelles de ces objectifs sont déclinées dans un plan d'actions sur l'année 2012 :

Axe 1 : Maintenir l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi :

- Fiche action 1 : Le repaire des contraires – arts et prévention
- Fiche action 2 : Soutien au coach des publics ZUS en rupture
- Fiche action 3 : Chantier éducatif de l'ACVL
- Fiche action 4 : 2 roues pour une insertion

Axe 2 : Développer et coordonner les outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles :

- Fiche action 5 : Diagnostic des politiques éducatives en direction des 13-17 ans
- Fiche action 6 : Accompagnement et soutien aux parcours de réussite
- Fiche action 7 : Prévention par le sport et les loisirs
- Fiche action 8 : Suivi éducatif des jeunes à risques inscrits au club USCV
- Fiche action 9 : Lever les freins psychologiques et les problèmes de comportement chez les jeunes

Axe 3 : Accompagner les Chantelouvais dans l'appropriation du renouvellement urbain.

- Fiche action 10 : Développement de l'éco citoyenneté : éducation à l'environnement
- Fiche action 11 : Développement de l'éco citoyenneté : semaine du développement durable

## Fiche action 12 : Développement de l'éco citoyenneté : accompagnement des habitants au renouvellement urbain.

Le coût global du contrat de Chanteloup les Vignes pour l'année s'élève à 649 127 €.

Le montant de la participation du Département au titre du contrat pour l'année 2012 est de 222 229€, représentant 34,2 % du coût des actions.

### **Contrat d'Objectifs et de Moyens de Plaisir :**

Le 29 septembre 2011, la Commune de Plaisir a signé avec le Conseil général des Yvelines un Contrat d'Objectifs et de Moyens, pour une durée de 3 ans (2011-2013).

La constitution de groupes de travail avait permis d'aboutir à la définition d'actions pour répondre aux quatre axes prioritaires définis par le contrat :

- renforcer l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA en s'appuyant notamment sur le vivier de plus de 1100 entreprises de la commune,
- améliorer la prévention générale et spécialisée par une meilleure coordination et en priorisant trois quartiers,
- mieux accompagner certaines familles de jeunes enfants dans leur travail éducatif par un repérage précoce et par des actions innovantes,
- coordonner l'ensemble des actions existantes et améliorer l'articulation entre les différents partenaires.

En 2011, les actions sur la commune n'ont pu être mises en place dans leur intégralité et elles le seront progressivement au cours de l'année 2012 suite au comité de pilotage du 16 novembre 2011.

Il convient alors de modifier le contrat pour proroger sa durée d'une année, jusqu'au 31 décembre 2014.

### **Contrat d'Objectifs et de Moyens de la communauté de communes Vexin Seine :**

Le 29 septembre 2011, la Communauté de Communes Vexin Seine et la CAFY ont signé avec le Conseil général un contrat d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans (2011-2013).

Par courrier du 5 mars 2012, la Communauté de communes de Vexin Seine a exposé l'état d'avancement de cette convention.

Le plan d'actions s'articule autour des champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Les deux premiers font partie des compétences de la Communauté de Communes Vexin Seine mais la thématique « jeunesse » relève encore à ce jour des compétences communales.

Deux fiches action de la Convention Territoriale Globale sont concernées par cette compétence :

- la fiche action 5 : Elaborer un projet éducatif et pédagogique d'animation jeunesse,
- la fiche action 6 : Créer un lieu d'accueil « bus Ado'familles »,

pour un montant de 28 000 € annuel.

Il convient alors de modifier le contrat pour supprimer ces actions et revoir le plan de financement.

Si vous en êtes d'accord je vous propose d'approuver les termes de la délibération suivante :

